



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

**Division des Personnels
Enseignants
Service Actes Collectifs
DPE4**

Jury académique du 2nd degré

Affaire suivie par

Perrine JACOT
Téléphone
01 57 02 69 34

Mél
actesco.dpe@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web www.ac-creteil.fr

Le recteur l'académie de Créteil

-**Vu** le code de l'éducation ;

-**Vu** le décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation;

-**Vu** l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;

-**Vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;

- **Vu** l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2015 portant nomination les personnels intéressés en qualité de conseiller principal d'éducation stagiaire ;

- **Vu** l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2019 portant nomination les personnels intéressés en qualité de conseiller principal d'éducation stagiaire ;

-**Vu** les propositions du jury académique du 1^{er} juillet 2020,

Arrête

Article 1 :

Sont autorisé(e)s à effectuer une prolongation de stage, les conseiller(ère)s principa(les)ux d'éducation stagiaires dont les noms figurent en annexe.

Article 2 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 8 juillet 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

Daniel AUVERLOT



ANNEXE

Jury académique des conseillers principaux d'éducation (CPE) stagiaires - session de juin 2020

Conseiller(ère)s principa(l)ux d'éducation stagiaires autorisé(e)s à effectuer une prolongation de stage

Civilité	Nom d'usage	Nom de famille	Prénom	Discipline	Date du concours
M.	DJEZZAR	DJEZZAR	MOHAMED	EDUCATION	2019
MM	LELOUP	LELOUP	CATHERINE	EDUCATION	2015